

DEC143322DR02

Décision portant nomination de M. Jean-Marc Krafft aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7197 intitulée Laboratoire de réactivité de surface

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7197 intitulée Laboratoire de réactivité de surface ;

Vu la décision DEC140695INC du 21/02/2014 portant nomination de Mme Hélène Pernot, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte n°7197 intitulée Laboratoire de réactivité de surface ;

Vu la décision DEC142433INC du 21/11/2014 portant nomination de Mme Hélène Pernot en qualité de directrice de l'unité mixte n°7197 intitulée Laboratoire de réactivité de surface ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15/10/2014 ;

Considérant que M. Jean-Marc Krafft a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 14/11/2005 au 16/11/2005 et du 13/12/2005 au 15/12/2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean-Marc Krafft ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7197 intitulée Laboratoire de réactivité de surface à compter du 14/02/2014.

M. Jean-Marc Krafft exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Marc Krafft est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à paris, le 23/01/2015

La directrice de l'unité
Hélène Pernot

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz